



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Présents : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Nathalie RODRIGUES – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Jean-Luc INDIENNA

Absents : Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Christelle LEGENDRE a donné pouvoir à Lina LOISEL

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Jean-Luc INDIENNA a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Francis RODRIGUES

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	18
Contre	
Abstention	4

90/24 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025 – EQUIPEMENT DE LA MAISON PETITE ENFANCE DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire présente le projet d'équipement de la maison petite enfance, qui consiste en l'équipement en mobiliers intérieurs et extérieurs, et matériels nécessaires à son fonctionnement. La maison petite enfance aura une possibilité d'accueil de 20 enfants en multi accueil. Le coût estimatif et prévisionnel de cette opération s'élève à 39 745 € HT, soit 47 694,00 € TTC.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en € HT	%	Recettes	Montant en € HT	%
Total équipement	38 577,92 €	97,06%	Conseil départemental	11 923,50 €	30,00%
Mobilier petite enfance	14 799,42 €		DSIL	13 910,75 €	35,00%
Mobilier bureau	4 767,50 €				
Vaisselle	405,00 €				
Linge	1 348,00 €				
Matériel entretien	1 000,00 €				
Informatique	2 660,00 €				
Fournitures pour	2 500,00 €				

Étagères					
Electro ménager	1 992,00 €				
Autres	1 031,00 €				
Aménagement extérieur	8 075,00 €				
Aléas	1 167,08 €	2,94%	Commune de Semoy	13 910,75 €	35,00%
	39 745,00 €			39 745,00 €	

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 09 décembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 abstentions) :

- **D'ADOPTER le projet d'équipement de la maison petite enfance.**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;**
- **DE SOLLICITER une subvention de 13 910,75€ au titre de la DSIL, soit 35 % du montant du projet ;**
- **DE CHARGER le Maire de toutes les formalités.**

Fait à Semoy, le 17 décembre 2024

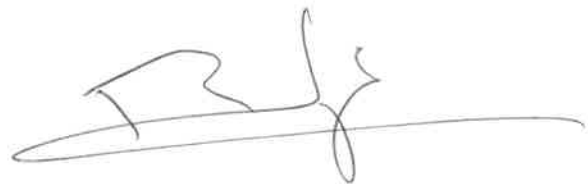
Le président de séance,

Laurent BAUDE
Maire



Le secrétaire de séance,

Francis RODRIGUES
Conseiller municipal



Transmission au contrôle de légalité le : **20 DEC. 2024**

Publication numérique le : **20 DEC. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification